



RÉVÉLEZ-VOUS
DANS L'INDUSTRIE
DE DEMAIN

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Tous les ans, vous soutenez des établissements scolaires ou des organismes participant à la promotion des formations techniques et professionnelles*, par le biais de la Taxe d'Apprentissage.

Calcul de la taxe d'apprentissage

Effectifs au 31/12/2020	Selon DADS NADS au 31/12/2020 Masse Salariale :€
Calcul de la taxe brute d'apprentissage	Masse Salariale x 0,68%€
Calcul du solde 13% de la TA	Taxe brute x 13%€

Règlement à l'établissement de votre choix

2ARAMI jusqu'à 30% du solde libératoire.	Paiement par chèque 2ARAMI - 32, rue du Clos Four 63100 Clermont-Ferrand Paiement par virement BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 3000 3006 4000 0372 7216 416€
Hall 32 jusqu'à la totalité du solde libératoire.	Paiement par chèque Hall 32 - 32, rue du Clos Four 63100 Clermont-Ferrand Paiement par virement BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 3000 3006 4000 0372 7243 867€

**RÉFÉRENCE À MENTIONNER DANS L'ORDRE DE VIREMENT OU AU DOS DU CHÈQUE :
TA2021 SUIVI DE VOTRE SIREN**

Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise	
Raison sociale si différente	
SIRET	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Interlocuteur	
Fonction	
Email	

BORDEREAU À RETOURNER À :

Hall 32
32, rue du Clos Four
63100 Clermont-Ferrand

Reçu libératoire

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.
Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail

Si coordonnées différentes, merci de les indiquer

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à prendre contact avec Yassir Ben Akka, en charge de la taxe d'apprentissage à : yassir.benakka@hall32.fr

*Arrêté du 30 décembre 2019 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.